



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Créteil, le 31 août 2017

La rectrice de l'académie de Créteil,  
chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les directeurs  
des établissements d'enseignement supérieur  
privés de l'académie de Créteil

**Rectorat**

Division des établissements  
d'enseignement privés  
DEEP 2  
Enseignement supérieur

Affaire suivie par  
Christine Montagne  
Téléphone  
01 57 02 62 98  
Fax  
01 57 02 63 26  
Mél  
christine.montagne  
@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : www.ac-creteil.fr

**Circulaire n° 2017-073**

**Objet : situation administrative et pédagogique des établissements  
d'enseignement supérieur libre privés**

**Référence : code de l'éducation article L 731-4**

**P.J. : annexes A et B**

Afin de procéder à la mise à jour des données relatives à votre établissement, je vous remercie de m'adresser au plus tard, le **12 octobre 2017**, les pièces suivantes dûment complétées :

**Annexe A :**

- situation administrative de l'établissement pour l'année universitaire 2017/2018 ;
- liste des formations dispensées et nombre d'élèves régulièrement inscrits ;

**Annexe B :**

- situation des personnels de direction et d'enseignement.

Je vous rappelle aussi les points suivants :

- Vous devez m'informer au moins dix jours avant, de toute extension des locaux, modification de programmes ou installation de nouveaux directeur, administrateurs ou enseignants.  
Ces derniers devront transmettre :
  - Une photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité ou une photocopie recto-verso du titre de séjour en cours de validité pour les candidats étrangers ;
  - Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) d'une validité inférieure à six mois ;
  - Un curriculum vitae détaillé ;
  - Une photocopie des diplômes.
- Les projets publicitaires me sont communiqués, en trois exemplaires, 15 jours avant le lancement de la publicité. Aucune campagne publicitaire ne peut être diffusée en dehors de cette procédure.

La Rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE